



Aggression sexuelle classée sans suite

Par **DreamSky**, le **17/04/2015** à **00:09**

Bonjour,

je m'appelle Sarah j'ai actuellement dix neuf ans.

J'ai vécue une agression sexuelle. J'ai pu porter plainte avec l'aide de mes parents contre mon agresseur. J'ai eu un examen médicale, puis une confrontation avec. J'étais alors âgée de seize ans au moment des faits. Suite à ça, j'ai pu remarquer que mes parents étaient extrêmement affecté, je leur ai donc caché mon mal être, et j'ai décider de reprendre l'affaire le jour de mes dix-huit ans. Or, sa faisais déjà deux ans et demi que l'affaire "étais en cour" (d'après la brigades des mineurs que je contactais) et n'ayant aucune nouvelle des suites, j'ai pris une avocate de la Maison de l'Avocat situé à Marseille rue montgrand. Elle ma conseillait d'écrire à Madame, Monsieur le procureur de la république. Je me suis donc empressait de le faire. Ce dernier ma alors répondu que l'affaire était classé pour cause "Infraction insuffisamment caractérisé". Depuis ce jour, le vingt huit, juin ,deux mille douze, j'ai le sentiment de devenir aliénée et ressent toujours ce sentiment que cet homme reste impuni.. Avais vous des conseilles à me donner pour pouvoir faire en sorte de relancer l'affaire ? Car je pense pouvoir tourner la page seulement en sachant que je ne risque plus de le croiser. Merci par avance..

veuillez m'excuser pour les fautes que j'ai pu faire ..

Sarah

Par **DreamSky**, le **03/05/2015** à **01:05**

merci pour réponse ...